

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## 5. ANNEXES

### 5.1.2 PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

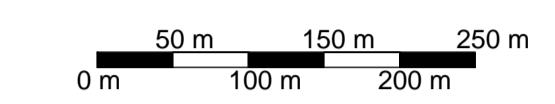
Commune de Arpenans  
Plan au 1 / 5 000 ème

Pièce n° 5.1.2.3

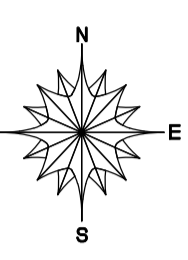
REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil  
Communautaire : 29.05.2017  
Approuvé par délibération du Conseil  
Communautaire :

INITIATIVE Aménagement et Développement  
Adresse : Parc des Dunes - 70000 VESOUL  
Tél : 03 84 74 64 67 Fax : 03 84 74 61 89  
www.communaute-pays-de-lure.fr  
Agence d'Aménagement  
Tél : 03 81 63 33 33 - info@ad2c.com



\* Origine cadastre (D) - IGNIF - Données IGN révisées 2012  
Plan cadastre actualisé en août 2012



- A4 Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
- EL7 Servitudes d'alignement.
- I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz haute pression.
- I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
- PT1 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.
- PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités pas l'Etat.
- PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications.
- T7 Servitudes relatives aux relations aériennes - Servitudes aéronautiques inhérentes à la B.A.116 (toute la commune).
- + + + + Limite de la commune.

\* A noter : Pour A4, le report cartographique est non exhaustif - pour une information complète voir la liste détaillée par commune des cours d'eau concernés, dans le tableau de synthèse des servitudes d'utilité publique.

